

L'ajournement

Je crois qu'en l'an 2001, la société Eddy Match célébrera son 150^e anniversaire de fabrication d'allumettes au Canada. Et nous importons de l'Orient, même cette année, en 1994, 60 millions de ces briquets de plastique qui détruisent la production d'allumettes au Canada. Cinquante-six personnes perdront leur emploi à l'usine de Pembroke en Ontario et d'autres entreprises de production d'allumettes sont menacées.

Ce n'est pas uniquement une question environnementale. C'est en fait une question commerciale et cet aspect a été négligé dans la réponse que j'ai reçue hier. Je m'intéresse aux répercussions sur le commerce au Canada, aux emplois que perdent mes électeurs, et aux gens qui essaient de trouver des dépotoirs assez grands pour enterrer 60 millions de briquets en plastique jetables par an que nous ne tentons même pas d'empêcher d'entrer dans notre pays.

J'aimerais qu'une décision sérieuse soit prise au sujet de ces briquets, des dégâts qu'ils causent à l'environnement et de la perte d'emplois qu'ils entraînent ici au Canada. À l'heure actuelle, à cause de ces importations, la compagnie Eddy Match ne fabrique plus d'allumettes en bois au Canada. C'est la fin d'une industrie typiquement canadienne basée sur l'exploitation de nos ressources forestières.

Au-delà de la perte d'emploi et de toutes considérations d'ordre environnemental et commercial, c'est de la destruction d'une industrie historique de ce pays qu'il s'agit. J'aimerais que le gouvernement canadien passe à l'action contre les briquets en plastique.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui travaille sans compter à la défense des intérêts de ses électeurs depuis 25 ans. Il n'a jamais raté une occasion de défendre sur la ligne de front les intérêts de ses électeurs et des gens d'affaires de sa circonscription, et je l'en félicite.

Mon collègue soulève dans sa question des points très importants qui concernent l'importation de briquets de plastique jeta-

bles et les répercussions de cette activité sur les emplois au Canada et sur l'environnement de notre pays.

Il n'est pas évident que l'importation de briquets de plastique jetables d'Asie représente une forme de concurrence commerciale déloyale. J'encourage le député et les sociétés canadiennes intéressées à nous faire connaître les preuves qu'ils pourraient avoir.

Comme les députés le savent, la Loi sur les mesures spéciales d'importation assure une protection aux entreprises canadiennes qui ont à souffrir de pratiques commerciales déloyales, par exemple le dumping ou les subventions.

Les chiffres que cite le député au sujet du traitement final des quelque 1,5 milliard de briquets de plastique jetables importés au Canada depuis 25 ans soulèvent une importante question environnementale.

Le gouvernement s'est fermement engagé à réduire la production de déchets grâce à des programmes de réutilisation et de recyclage. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues provinciaux à cet égard.

La réalisation ultime de nos objectifs dépend, dans une grande mesure, des efforts qui se feront pour éduquer les consommateurs et encourager les actions volontaires de la part de tous les Canadiens. Comme dans le cas d'autres objectifs environnementaux, ce but peut être plus facilement atteint dans un cadre de développement économique durable et sans le recours à des mesures provisoires susceptibles de fausser les échanges.

Cela dit, je tiens à remercier le député d'avoir attiré l'attention du gouvernement sur cette question. J'espère que, s'il peut nous fournir d'autres informations sur cette question, nous aurons la possibilité de l'examiner un peu plus attentivement.

Le président suppléant (M. Kilger): Cela met fin à la séance d'aujourd'hui. Comme il est 22 h 30, conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 juin 1994, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 30.)